



COMMUNIQUE DE PRESSE

Elections dans les ESPE : où est la démocratie ?

Les élections dans les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) se terminent. La CGT se félicite d'être la deuxième organisation syndicale des usagers (étudiants et stagiaires) des ESPE et, que ce soit pour les usagers ou les personnels, elle sera présente dans les instances des ESPE des académies d'Aix-Marseille, Créteil, Lille, Lyon et Toulouse.

Malheureusement, nous ne pouvons que constater que la démocratie est encore loin.

Ainsi, les élections se sont mises en place à la va-vite, sans informer tous les électeurs, aboutissant à un taux de participation de moins de 10 % chez les usagers.

De plus, on constate que le fait d'imposer la parité pour déposer des listes aux élections a survalorisé les... hommes. En effet, dans une profession majoritairement féminine, il n'a parfois pas été possible de déposer des listes « trop féminisées » et la plupart du temps il était plus difficile de trouver des candidats masculins que féminins.

Par ailleurs, en ce qui concerne les listes des personnels, nous notons une surreprésentation des professeurs des universités et des maîtres de conférences par rapport aux autres catégories : s'il fallait parfois 2 voix pour avoir 1 siège dans les catégories citées, il en fallait bien plus pour les personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS).

Enfin, les premières réunions des instances se sont déroulées, comme les élections, à la va-vite, les éluEs n'ayant pas toujours les documents en temps et en heure, ce qui entrave un fonctionnement responsable et démocratique de ces instances.

Pour la FERC-CGT, il est urgent de revoir totalement la démocratie dans les ESPE : c'est une condition essentielle pour permettre une véritable relance de la formation des enseignants. Nous rappelons que la FERC-CGT est très critique sur la réforme des enseignants et qu'elle revendique un recrutement des personnels enseignants et d'éducation sur la base d'un bac +3, le niveau Master devant être reconnu à l'issue de la formation et étendu à l'ensemble des personnels déjà en activité.

C'est dans ce sens qu'elle s'adressera à la commission d'information du Sénat sur les ESPE, le 11 décembre 2013.

Le 5 décembre 2013